

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Décision de déclassement en volumétrie VAL VAD-2015-5054 du 26 mars 2015 47-49, boulevard Haussmann, 75009 Paris

NOR : DEVT1508118S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du département de la valorisation immobilière, des achats et de la logistique,
Agissant au nom et pour le compte de la Régie autonome des transports parisiens, dont le siège
est situé à Paris (12^e), 54, quai de la Rapée;

En vertu de la délégation de pouvoirs de M. Pierre Mongin, président-directeur général de la
RATP, qui m'ont été conférés suivant décision n° VAL 2012-23 du 6 avril 2012, publiée le 25 mai 2012
au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du
logement;

Prenant acte que le volume 28, propriété de la RATP, n'est plus nécessaire à l'exploitation du
service public des transports; la désaffectation dudit volume ayant été constatée par procès-verbal
d'huissier du 18 mars 2015;

Décide en conséquence de prononcer, à compter de ce jour, le déclassement du volume 28
compris entre l'altitude inférieure NGF 14,50, correspondant à la sous-face de la dalle plancher du
niveau parking 5 (6^e sous-sol de la volumétrie) et l'altitude supérieure NGF 16,00, d'une superficie
de 19 m², qui figure sous teinte marron sur le plan de l'état descriptif de division en volumes établi
par le cabinet P. Fauchère-M. Le Floch, géomètres, le 18 avril 2014.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développe-
ment durable et de l'énergie.

Fait le 26 mars 2015.

*Le directeur du département
de la valorisation immobilière,
des achats et de la logistique,*
R. FEREDJ